

MAIRIE d'ANDRESY
DIRECTION GENERALE
DF/HB

**PROCES-VERBAL de l'ELECTION des DELEGUES et le CAS ECHEANT des
DELEGUES SUPPLEMENTAIRES du CONSEIL MUNICIPAL et de leurs
SUPPLEANTS en VUE de l'ELECTION des SENATEURS**

CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-neuf heures (19 h 00), en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du Code Electoral, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune d'Andrésy.

Etaient présents : M. FAIST à 19 h 20 – M. MAZAGOL – Mme MONTERO-MENDEZ – M. BRIAULT – M. ANNE – M. DOS SANTOS – Mme LABOUREY – M. MARQUE – M. de RUYCK – Mme CECCALDI à 19 h 30 – Mme SAMSON – M. GOXE – Mme BENILSI – Mme HENRIET – M. AUDEBERT – Mme BAILS – Mme LAGNADI – Mme PERROTO – Mme MENIN – Mme MUNERET – M. MARTZ – M. TAILLEBOIS – M. BAKONYI – Mme ALAVI – M. WASTL – Mme MINARIK –

Absents ayant donné pouvoir :

M. RIBAUT – Maire pouvoir à M. FAIST – 1^{er} Maire-Adjoint
Mme GENDRON pouvoir à Mme MONTERO-MENDEZ
Mme POL pouvoir à M. AUDEBERT
Mme LE BIHAN pouvoir à M. MAZAGOL
Mme DOLE pouvoir à M. MARQUE
M. MALLET pouvoir à Mme LABOUREY
M. PRES pouvoir à Mme MINARIK

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur DOS SANTOS a été désigné à l'UNANIMITE – Secrétaire de séance.

En attendant l'arrivée de Monsieur FAIST – 1^{er} Maire-Adjoint, Monsieur MAZAGOL a ouvert la séance et a donné lecture de l'ordre du jour :

DESIGNATION des DELEGUES des CONSEILS MUNICIPAUX et de leurs SUPPLEANTS et ETABLISSEMENT du TABLEAU des ELECTEURS SENATORIAUX

Monsieur MAZAGOL précise que le nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) à élire le cas échéant pour Andrésy est de zéro (0) et que le nombre de suppléants à élire est de neuf (9).

L'ordre du jour est adopté par :

MAJORITE (AOC) : 20 VOIX POUR (M. FAIST et Mme CECCALDI n'étant pas encore arrivés)
OPPOSITION (AD) : 06 VOIX POUR
OPPOSITION (AER): 04 VOIX POUR

Monsieur BAKONYI indique qu'il aura une déclaration préalable à faire.

Monsieur BAKONYI donne lecture de sa déclaration préalable :

« Monsieur le Maire-Adjoint,

Vous nous demandez ce soir de voter pour une liste de délégués, qui pourraient nous représenter pour les élections sénatoriales.

Cette élection impose à notre famille politique de la droite et du centre une union forte afin de soutenir la candidature de Gérard LARCHER.

Même s'il nous faut aujourd'hui réfléchir à une opposition intelligente et pragmatique, notre pays a besoin de conserver, un équilibre parlementaire en apportant une majorité de droite et du centre au Sénat.

Au moment de ce vote pour les délégués Andrésiens, je n'ai pas obtenu de la part de Monsieur le Maire les garanties d'un soutien unanime des élus de l'équipe majoritaire pour Gérard LARCHER, candidat que je soutiendrai, pour cette élection sénatoriale.

Vous comprendrez donc que je ne participerai pas au vote. Les listes qui nous sont présentées ce soir, ne semblant pas soutenir officiellement la candidature du Président du Sénat ».

Monsieur MAZAGOL enregistre cette déclaration.

Madame MENIN indique qu'en préambule, elle souhaiterait que le Conseil Municipal ait une pensée pour Madame Simone WEIL qui nous a quittés aujourd'hui. Au vu des postes qu'elle a occupés, elle aimerait que le Conseil Municipal ait une pensée pour Madame Simone WEIL ce soir.

Monsieur MAZAGOL propose d'observer une minute de silence.

Les Elus du Conseil Municipal observent une minute de silence.

Monsieur MAZAGOL donne lecture du déroulement de l'élection :

- 1 – Mise en place du bureau électoral
- 2 – Mode de scrutin
- 3 – Déroulement du scrutin
- 4 – Résultats de l'élection et Proclamation des Elus
- 5 – Choix de la liste des suppléants par les délégués de droit
- 6 – Observations et réclamations
- 7 – Clôture du procès-verbal

Monsieur MAZAGOL donne lecture des noms figurant sur les trois listes de candidats.

LISTE des CANDIDATS « ANDRESY au CŒUR »

SUPPLEANTS

- 1 – **BUJEAU Patrice**
- 2 – **SAVET Sandra** née SELLAM
- 3 – **LE BIEZ Hervé**
- 4 – **LABBE Isabelle** née LOBILI
- 5 – **MOREL DES VALLONS François**
- 6 – **LACAES Annie-France**
- 7 – **LEMPEREUR de SAINT PIERRE Jean**
- 8 – **DUVAL-LAUNOY Marie-Jeanne**
- 9 – **BERNES CHUECOS Pablo**

LISTE des CANDIDATS « ANDRESY DYNAMIQUE »

SUPPLEANTS

- 1 – **BOULOGNE Bénédicte (F)**

LISTE des CANDIDATS « ANDRESY ENERGIES RENOUVELEES »

SUPPLEANTS

1 – ROGER-PFINGSTAG Valérie

Arrivée de Monsieur FAIST à 19 h 20 qui reprend la présidence de séance.

Monsieur FAIST précise que l'élection des Sénateurs aura lieu le dimanche 24 septembre 2017. Qu'il est obligatoire de s'y rendre sous peine d'amende.

1 - Mise en Place du Bureau Electoral

Monsieur FAIST a rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçants et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : **M. MAZAGOL – M. De RUYCK – Mme MONTERO-MENDEZ et M. Rachid LAGHNADI.**

2 – Mode de scrutin

Monsieur FAIST a ensuite invité les Elus du Conseil Municipal à procéder à l'élection des 9 suppléants en vue de l'élection des Sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du Code Electoral, les suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

3 – Déroulement du scrutin

Monsieur BAKONYI n'a pas pris part au vote.

4 – Résultats de l'élection et proclamation des élus

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	1
Nombre de votants :	32
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de votes blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	32

ANDRESY au CŒUR : Suffrages obtenus : 23 – Nombre de suppléants obtenus : 7

ANDRESY DYNAMIQUE : Suffrages obtenus : 05 – Nombre de suppléants obtenus : 1

ANDRESY ENERGIES RENOUVELEES : Suffrages obtenus : 04 – Nombre de suppléants : 1

Monsieur FAIST a proclamé les Elus suppléants.

5 – Choix de la liste des suppléants par les délégués de droit

Monsieur FAIST indique que dans les communes de 9000 habitants et plus, tous les Conseillers Municipaux en exercice sont délégués de droit. Il a rappelé que les délégués de droit présents devaient faire connaître au bureau électoral, avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants, qui en cas d'empêchement, les remplaceront. Ce choix est retracé sur la feuille annexée au procès-verbal destiné aux Services de la Préfecture des Yvelines.

6 – Observations et réclamations

Il n'y a pas d'observations ni de réclamations.

7 – Clôture du procès-verbal.

Le procès-verbal, dressé et clos, le trente juin 2017 à 19 h 55 minutes a été établi en triple exemplaires, puis signé par les membres du bureau et le secrétaire.

Andrésey, le 11 septembre 2017

Le Premier Maire-Adjoint,

Denis FAIST